

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

U13 ET U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN, U18 FEMININ ET U20 MASCULIN

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U13 Masculin et Féminin, U15 Masculin et Féminin, U17 Masculin, U18 Féminin et U20 Masculin en deux divisions : Division 2 (ELITE) et Division 3 (PROMOTIONNELLE) puis la création d'une Division 1 (SUPER-ELITE) en phase deux.

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2020-2021

Toutes les équipes évoluant en championnat régional jeune en deuxième phase 2019-2020 RESTENT en région en 2020-2021. En cas de désistement, l'équipe ou les équipes seront remplacées en utilisant le ranking de la saison 2019-2020.

Division 2 (ELITE) :

- Les six équipes de la Division 1 (SUPER-ELITE) de la saison 2019-2020.
- Les six équipes de la Division 2 (ELITE) de la saison 2019-2020.

Soit 12 équipes.

Division 3 (PROMOTIONNELLE) :

- Les 12 équipes de la Division 3 (PROMOTIONNELLE) de la saison 2019-2020.
- De trois à huit équipes proposées par les départements, **qualifiées sur un tournoi régional Ligue.**

Soit 12 équipes ou 18 équipes.

Division 4 : Une division 4 est créée pour la phase 2 exclusivement pour la saison 2020/2021 qui regroupera les équipes non qualifiées pour la 2^{ème} phase de la D3.

Article 3 - Système de l'épreuve - Décembre 2020

Championnat en deux (2) phases :

PHASE 1	<p><u>DIVISION 2 (ELITE) :</u> Les 12 Associations sportives sont groupées en deux (2) poules de six (6) équipes disputant des rencontres aller-retour (10 journées).</p> <p><u>DIVISION 3 :</u> Vingt-et-une (21) équipes en U13M, quinze (15) équipes en U13F et U18F, dix-neuf (19) équipes en U15M, U15F et U17M, 20 équipes en U20M</p> <p><u>Pour les départements :</u> Proposition d'une équipe par département par catégorie (U13 F-M, U15 F-M, U17M, U18F et U20M). Le mode pour proposer cette équipe reste à la charge des départements (classement de la saison 2019-2020, match entre les deux premiers de la saison 2019-2020, organisation d'un tournoi ...). Date butoir proposée : 28 septembre 2020</p> <p><u>Pour la région (par catégorie) :</u> Cas numéro 1 : Il y a 8 équipes (2020-2021) qui ne repartent pas en DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) en début de saison. Les huit équipes proposées par les départements vont directement en région. Le championnat de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) repart en deux poules de 6. Cas numéro 2 : Il y a 2 équipes (2020-2021) de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) qui ne repartent pas en DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) en début de saison. Les huit équipes proposées par les départements vont directement en région. Le championnat de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) repart en trois poules de 6. Cas numéro 3 : Organisation d'un tournoi par la Ligue avec les huit équipes proposées des départements (3 et 4 octobre 2020) Ce tournoi prendra la forme qu'il faut pour qualifier le nombre d'équipes voulues. Date d'organisation de ce/ces tournois : Si l'ensemble des équipes (2020-2021) de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) repartent en début de saison, les trois premiers de chaque poule se qualifie pour la région. Les deux équipes non qualifiées retournent dans leur département. Le championnat de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) repart en trois poules de 6. Si une équipe (2020-2021) de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) ne repart pas en début de saison, sept équipes seront qualifiés en région. La dernière équipe non qualifiée retourne dans son département. Le championnat de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) repart en trois poules de 6. Si trois, quatre, cinq ou six équipes (2020-2021) de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) ne repartent pas en début de saison, il y aura trois, quatre, cinq ou six équipes de qualifiées en DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE). Les autres équipes non qualifiées retournent dans leur département. Le championnat de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) repart en deux poules de 6. La première phase de la division DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) est adaptative par catégorie. Elle se déroulera soit en deux poules de 6, soit en trois poules de 6 suivant les différents cas de figure.</p>
----------------	--

	<p>Aux vacances de Noël, A la fin de la phase 1, il y a recomposition des divisions 2 et 3 et création des divisions 1 et 4.</p> <p>DIVISION 1 : Six (6) équipes en une (1) poule (5 journées uniquement en match aller) Les 3 premiers de chaque poule de la division 2 de la phase 1 accèdent à la division 1.</p> <p>DIVISION 2 : Six (6) équipes en une (1) poule (5 journées uniquement en match aller) Les équipes classées quatrième de chaque poule de la Division 2 de la phase 1 restent en division 2. Les quatre (4) premiers de chaque poule de la division 3 phase 1 montent en division 2. Si deux poules en DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE), les premiers et deuxièmes de chaque poule montent en DIVISION 2 (ELITE). Si trois poules, les équipes terminant premières de chaque poule de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) montent en DIVISION 2 ainsi que le meilleur deuxième (au quotient points marqués / points encaissés, en cas d'égalité le deuxième critère sera le % de victoire.</p> <p>DIVISION 3 : Douze (12) équipes en deux poules de six (6), sauf pour les U13F et U18F qui sont réparties en trois (3) poules de six (6) et restent en Division 3 (5 journées uniquement en match aller). Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la division 2 phase 1 descendent en division 3.</p> <p>A l'issue des matches retour, <ul style="list-style-type: none"> — Le premier de la Division 1 est déclaré vainqueur Division 1. — Le premier de la Division 2 est déclaré vainqueur Division 2. </p> <p>Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL d'ILE DE France, un système de PLAYOFFS se met en place. Si deux poules de DIVISION 3 : Les cinquièmes et sixièmes de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) peuvent descendre en département, si lors de la réunion des commissions sportives régionales et des CTF, il est décidé de faire monter de département en DIVISION 3, deux ou quatre équipes dites exceptionnelles. Le critère exceptionnel est déterminé par avoir gagné l'ensemble de ces rencontres dans son département et avoir un quotient (nombre de points marqués/points encaissés) supérieur à 1,38. Si trois poules de DIVISION 3 : Les équipes classées cinquième et sixième de DIVISION 3 (PROMOTIONNELLE) descendent dans leur département respectif. Le quatrième de chaque poule de DIVISION 3 peut également descendre dans son département (classement au quotient), si lors de la réunion des commissions sportives régionales et des CTF, il est décidé de faire monter de département en DIVISION 3, une, deux ou trois équipes dites exceptionnelles. Le critère exceptionnel est déterminé par avoir gagné l'ensemble de ces rencontres dans son département et avoir un quotient (nombre de points marqués/points encaissés) supérieur à 1,38.</p> <p>DIVISION 4 :</p> <table border="1" data-bbox="258 1218 1513 1550"> <thead> <tr> <th></th> <th>Equipes D3 Phase 1</th> <th>Equipes D3 Phase 2</th> <th>Equipes D4 Phase 2</th> <th>Formule D4*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>U13M</td> <td>21</td> <td>12</td> <td>9</td> <td>3 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)</td> </tr> <tr> <td>U13F</td> <td>15</td> <td>12</td> <td>3</td> <td>les 3 équipes restent en D3 (5 journées en match aller)</td> </tr> <tr> <td>U15M</td> <td>19</td> <td>12</td> <td>7</td> <td>2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)</td> </tr> <tr> <td>U15F</td> <td>19</td> <td>12</td> <td>7</td> <td>2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)</td> </tr> <tr> <td>U17M</td> <td>19</td> <td>12</td> <td>7</td> <td>2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)</td> </tr> <tr> <td>U18F</td> <td>15</td> <td>12</td> <td>3</td> <td>les 3 équipes restent en D3 (5 journées en match aller)</td> </tr> <tr> <td>U20 M</td> <td>20</td> <td>12</td> <td>8</td> <td>2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Toutes les équipes de D4 retournent en département à la fin de la saison 2020/2021.</p>		Equipes D3 Phase 1	Equipes D3 Phase 2	Equipes D4 Phase 2	Formule D4*	U13M	21	12	9	3 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)	U13F	15	12	3	les 3 équipes restent en D3 (5 journées en match aller)	U15M	19	12	7	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)	U15F	19	12	7	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)	U17M	19	12	7	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)	U18F	15	12	3	les 3 équipes restent en D3 (5 journées en match aller)	U20 M	20	12	8	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)
	Equipes D3 Phase 1	Equipes D3 Phase 2	Equipes D4 Phase 2	Formule D4*																																					
U13M	21	12	9	3 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)																																					
U13F	15	12	3	les 3 équipes restent en D3 (5 journées en match aller)																																					
U15M	19	12	7	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)																																					
U15F	19	12	7	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)																																					
U17M	19	12	7	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)																																					
U18F	15	12	3	les 3 équipes restent en D3 (5 journées en match aller)																																					
U20 M	20	12	8	2 poules de 4 (6 journées en matchs A/R)																																					
PHASE 3	<p>PLAYOFFS</p> <p><u>Détermination du CHAMPION d'ILE DE France:</u> Quart de finales entre les six équipes de la Division 1 et les équipes classées première et deuxième du championnat Division 2 seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-avantage). En cas d'égalité au point-avantage à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mn que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes sur deux weekends imposés par les calendriers de la Ligue. Demi-finales et finale sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES. Le vainqueur de la finale des play-offs est nommé CHAMPION d'ILE DE FRANCE. ATTENTION, LE FORFAIT D'UNE EQUIPE en PLAYOFFS ENTRAINE LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN DIVISION 3.</p> <p><u>Détermination du vainqueur de la Division 3:</u> Finale entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat Division 3. Afin de déterminer les montées en Division 2, deux rencontres seront organisées entre le cinquième et sixième de la Division 2 et les premiers de chaque poule de Division 3. Les rencontres ont lieu chez les équipes Division 3, et l'équipe 1a et 1b sont déterminées selon le Ranking (image non contractuelle) : Les vainqueurs de ces deux matches accèdent à la Division 2. Les deux perdants évolueront en Division 3 la saison suivante.</p>																																								

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

PHASE 1	PHASE 2
----------------	----------------

DIVISION 2 TOUTES CATEGORIES	
A	B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

DIVISION 3 4 poules de 6 avec exempts U13M 15M U15F U17M U20M			
A	B	C	D
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6

DIVISION 3 U13F-U18F		
A	B	C
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6

D1
A
1D2
2D2
3D2
1D2
2D2
3D2

D2
A
4D2
4D2
1D3
1D3
1D3
1D3

DIVISION 3 U13M-U15M-U15F- U17M-U18F-U20M	
A	B
5D2	5D2
6D2	6D2
2D3	2D3
3D3	3D3
2D3	2D3
2D3	2D3

DIVISION 3 U13F-U18F		
A	B	C
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6

D2 PHASE 1 VERS D1 PHASE 2
D2 PHASE 1 VERS D2 PHASE 2
D2 PHASE 1 VERS D3 PHASE 2
D3 PHASE 1 VERS D2 PHASE 2
D3 PHASE 1 VERS D3 PHASE 2
D3 PHASE 1 VERS D4 PHASE 2

DIVISION 4 U13M		
A	B	C
4D3	4D3	4D3
5D3	5D3	5D3
6D3	6D3	6D3
EX	EX	EX

DIVISION 4 U15M- U15F-U17M	
A	B
4D3	4D3
5D3	5D3
6D3	6D3
EX	EX

DIVISION 4 U20M	
A	B
4D3	4D3
5D3	5D3
6D3	6D3

Article 4 - Montées et descentes – Décembre 2020

Le classement pour la saison 2020/2021 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

Le classement sera alors établi selon les principes suivants :

- 1) Toutes les rencontres sont comptabilisées (soit 100 %), le classement sera établi selon le ranking (article 23 des RSG LIFBB)
- 2) Le nombre de rencontres comptabilisées se situe entre 50 % et 100 %, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{X Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

MONTEES	<p>Composition de la Division 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les six équipes de la Division 1. - Les équipes classées de la première à la quatrième place de la Division 2 (phase 2). - Les deux équipes vainqueurs des rencontres entre les deux finalistes de Division 3 et les équipes classées cinquième et sixième de la Division 2 montent en Division 2 pour la saison suivante. <p>Composition de la Division 3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les perdants des matches de barrage; - Les finalistes du trophée CATOR ou RAT de la catégorie N 1. Les U13 qualifiant pour les U15, les U15 pour les U17 et les U17 pour les U20 (pas de qualification en U20F). - ATTENTION IL N'Y AURA PLUS D'EQUIPE QUALIFIEE en U13 par le biais des trophées RAT ou CATOR. Les équipes en U13 classées deuxième des poules de DIVISION 3 joueront en Division 3. - Toutes les autres équipes de la Division 3 retournent dans leur département. <p>Voir ci-dessous</p>
DESCENTES	Voir ci-dessous

Arrêt du championnat au cours de la phase 1, utilisation du ratio (*) à partir de 50 % des matchs joués

D2	Pour la saison 2021/2022, les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} au ratio descendent en D3. Les équipes classées de 1 à 10 restent en D2.
D3	Pour la saison 2021/2022, les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} au ratio (*) montent en D2. Les équipes classées 3 ^{ème} et 4 ^{ème} restent en D3. Toutes les autres équipes retournent dans leur département.

Arrêt du championnat à la fin de la phase 1 ou pendant la phase 2

D1	Les équipes de la saison 2020/2021 repartiront en D2 en 2021/2022.
D2	Utilisation du ratio (*) pour le classement des équipes. Les équipes classées 5 ^{ème} et 6 ^{ème} descendent en D3 pour la saison 2021/2022. Les autres équipes restent en D2 pour la saison 2021/2022.
D3	Utilisation du ratio (*) pour le classement des équipes. Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} montent en D2 pour la saison 2021/2022. Les équipes classées 3 ^{ème} et 4 ^{ème} restent en D3 pour la saison 2021/2022. Les autres équipes retournent dans leur département.
D4	Toutes les équipes de D4 retournent dans leur département à la fin de la saison 2020/2021

Le champion régional est désigné au ratio (*) pour la D1 dans les deux cas ci-dessus.

Phase 2 complète

D1	Les équipes de la saison 2020/2021 repartiront en D2 en 2021/2022.
D2	Utilisation du ranking (article 23 des RSG LIFBB) pour le classement des équipes. Les équipes classées 5 ^{ème} et 6 ^{ème} descendent en D3 pour la saison 2021/2022. Les autres équipes restent en D2 pour la saison 2021/2022.
D3	Utilisation du ranking (article 23 des RSG LIFBB) pour le classement des équipes. Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} montent en D2 pour la saison 2021/2022. Les équipes classées 3 ^{ème} et 4 ^{ème} restent en D3 pour la saison 2021/2022. Les autres équipes retournent dans leur département.
D4	Toutes les équipes de D4 retournent dans leur département à la fin de la saison 2020/2021

Le champion régional est le premier de la D1.

Article 5 – Rencontre et règles de participation

HORAIRE OFFICIEL	U13 M et F : Samedi 15h00 U15 M et F : Samedi 17h U17M et U18F : Dimanche 13h15 Dérogations possibles : le samedi entre 15h et 18h et le dimanche entre 9h et 17h																				
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'																				
BALLON	Taille 6 : U13F – U13M - U15F – U18F Taille 7 : U15M – U17M – U20M																				
FEUILLE	e-Marque obligatoire																				
SALLE	Obligatoirement homologuée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)																				
LICENCE AUTORISEE	<table border="1"> <tr> <td>Type de licence</td> <td>OC</td> <td>1C-1CAST</td> <td>2C-2CAST</td> <td>OCM-M</td> <td>OCAST</td> <td>OCASTCTC</td> </tr> <tr> <td>Nbre maximum</td> <td>10</td> <td>5*</td> <td>5*</td> <td>*</td> <td>4*</td> <td>7</td> </tr> </table>							Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCM-M	OCAST	OCASTCTC	Nbre maximum	10	5*	5*	*	4*	7
Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCM-M	OCAST	OCASTCTC															
Nbre maximum	10	5*	5*	*	4*	7															
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.																				
DESIGNATIONS	Divisions 1 et 2 : 2 arbitres désignés par la CRC et réglés par la caisse de péréquation régionale Division 3 : 2 arbitres désignés par la CRC et réglés par la caisse de péréquation régionale																				

* Les licences 1C, 2C, OCM et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause pas dépasser le nombre de cinq.

Article 6 – Obligations sportives

STATUT DE L'ENTRAINEUR	DIVISION 1 et 2 : Minimum CQP complet ou être en formation P2/P3 pour la saison sportive en cours ou être inscrit au CQP P1 lors de la saison 2019-2020 et ayant passé l'examen P1.. DIVISION 3 : CQP P1 ou être en formation CQP P1 pour la saison sportive en cours. Si une équipe accède à la division 2 en seconde phase, le diplôme de l'entraîneur de la division 3 est suffisant pour la saison en cours. DIVISION 4 : Non soumise au statut de l'entraîneur ATTENTION, TOUS LES ENTRAINEURS DOIVENT ETRE RECYCLES SUR UN RECYCLAGE REGIONAL IDF.
OBLIGATIONS SPORTIVES	NEANT
CHARTRE DES OFFICIELS	Soumis à la chartre des officiels

Nota : à l'issue des championnats régionaux jeunes les classements des équipes sont pris en compte dans le calcul des points pour l'attribution des trophées Jean-Pierre GUESDON Masculin et Féminin.